

DECRET N° 2016-552 du 05 septembre 2016
portant abrogation du décret n°2016-093
du 10 mars 2016 portant nomination de
Monsieur **Alphonse LABITAN** en qualité
de Directeur des Archives Nationales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Vu** décret n°2016-093 du 10 mars 2016 portant nomination de Monsieur Alphonse LABITAN en qualité de Directeur des Archives Nationales ;
- Vu** décret n°2007-532 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement des Archives Nationales ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du

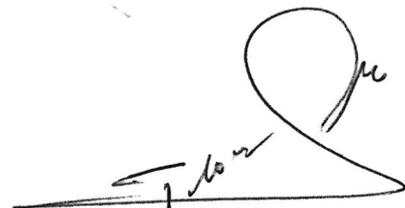
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont abrogées les dispositions du décret n°2016-093 du 10 mars 2016 portant nomination de Monsieur **Alphonse LABITAN** en qualité de Directeur des Archives Nationales.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet pour compter du 24 août 2016, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

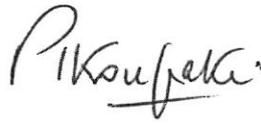
Fait à Cotonou, le 24 août 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO

Ministre Intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 2 CC : 2 CS : 2 HCJ : 2 HAAC : 2 MESGPR : 2 MEF : 2 AUTRES MINISTERES : 19 SGG : 4 INTERESSES : 1
JORB : 1.